

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 28

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 8

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

### **Membres absents :**

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jacques CARRELET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
DE LOISY	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Fonds vert – Premiers projets de Dijon Métropole éligibles à ce dispositif – Demandes de subventions**

Doté à l'échelon national et pour l'année 2023 de deux milliards d'euros de crédits de l'État (dont 500 M€ destinés à compenser les pertes de recettes consécutives à la suppression de la CVAE), le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, plus communément appelé Fonds vert, a pour objectif d'aider les communes et leurs groupements à financer des projets dans des domaines aussi variés que le déploiement des zones à faibles émissions mobilités, le recyclage du foncier, la préservation de la biodiversité, la rénovation énergétique des bâtiments publics, la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, la prévention des inondations et des incendies de forêts, le tri à la source et la valorisation des biodéchets, la renaturation des villes, et le développement du covoiturage.

Dijon métropole conduit cinq projets susceptibles de bénéficier d'une aide financière de l'Etat, dans le cadre de ce dispositif :

***Au titre du volet « accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité - ZFE-m »*****- Site Porte Neuve – Etude sur l'implantation d'un site de logistique urbaine**

Le secteur dénommé Porte d'Agrippa est un site métropolitain stratégique et porteur de développement pour Dijon durant la prochaine décennie. Il couvre une superficie d'environ 35 ha dans un périmètre allant du rond-point Saint-Exupéry au Nord jusqu'au boulevard de Strasbourg et la gare Porte Neuve au Sud.

Dijon métropole et la Ville de Dijon ambitionnent de transformer et reconquérir ce secteur pour en faire un quartier répondant aux enjeux et défis de la ville de demain.

Ce secteur se compose d'équipements publics structurants amenés à évoluer et du site Porte Neuve au Sud d'environ 6,5 ha et appartenant au groupe SNCF. Aujourd'hui, en grande partie vacant – sa désaffectation complète étant prévue en 2025 , ce site a accueilli durant de nombreuses années une plateforme de logistique combinée rail – route exploitée par la SERNAM.

Dans le cadre de ce dossier, la collectivité s'interroge sur l'opportunité de développer sur ce site une aire de logistique du dernier km s'inscrivant dans l'ambition plus large de la collectivité de faire émerger sur le territoire un modèle de logistique urbaine durable et respectueuse de l'environnement.

Situé à proximité immédiate du centre ville, ce site pourrait également constituer une opportunité foncière pour des opérateurs de transport vertueux dans le cadre de la mise en œuvre de la future ZFE-m.

La collectivité a lancé une étude pour une durée d'environ 4 mois afin d'évaluer l'opportunité d'implanter une plateforme logistique sur le site Porte Neuve. Cette étude est réalisée par Interface Transport, prestataire également missionné par la collectivité au sein du programme national Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD) en vue de l'élaboration d'une charte de logistique urbaine durable sur le territoire.

Le montant de l'étude est estimé à 38 010 € TTC.

**- Plan vélo - Réaménagement de la place du 30 Octobre à Dijon**

Le Plan local d'urbanisme intercommunal prévoit une politique cyclable ambitieuse, notamment au travers d'une action spécifique du volet déplacement, qui a pour but de «poursuivre l'aménagement d'un réseau cyclable intercommunal ». L'objectif est d'atteindre 12% de part modale vélo en 2030, d'une part en renforçant la desserte de la Métropole avec un réseau cyclable hiérarchisé, continu et sécurisé, d'autre part, en développant le stationnement vélos. La marche n'est pas non plus oubliée avec un objectif de « valorisation de l'espace public au profit des piétons » .

A partir d'un budget dédié aux aménagements cyclables, Dijon métropole investit en faveur du vélo selon un schéma directeur établi adopté par le Conseil métropolitain du 23 mars 2023. La place du 30 Octobre fait partie d'un axe structurant identifié dans ce schéma et permettant de contourner le centre-ville, mais aussi de rejoindre des liaisons intercommunales importantes.

Par ailleurs, la place du 30 Octobre ressort comme le principal point noir de circulation à vélo dans les différents baromètres des villes cyclables passés (2017, 2019 et 2021). Cela s'explique notamment par l'espace aujourd'hui laissé aux modes motorisés sur la place : 3, voire 4 voies de circulations, du stationnement automobile, un arrêt de cars régionaux, etc. Le trafic est tel qu'il est difficile de se sentir en sécurité à vélo au regard des aménagements actuels.

Descriptif de l'opération et objectifs du maître d'ouvrage :

Cet aménagement cyclable majeur permettra d'améliorer la cyclabilité d'un secteur très demandé aux portes du centre-ville dijonnais. Il s'inscrit pleinement dans l'objectif de Dijon métropole de promotion des mobilités actives au détriment de l'autosolisme.

Le but est donc de transformer cette place pour y sécuriser les déplacements à vélo et y rendre plus confortables les déplacements à pied.

Les réflexions techniques tendent vers :

- Un anneau central existant peu repris
- Une réduction du nombre de voies de circulation dans l'anneau
- Le maintien des feux de signalisation
- L'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle
- La création d'îlots de 5 mètres de largeur permettant d'orthogonaliser le croisement des flux motorisés et des cycles
- La création d'un espace de sécurité entre la piste cyclable et le trottoir où l'on retrouvera le mobilier urbain (arceaux, station DiviaVélodi, etc.)
- La refonte des espaces piétons afin de les rendre plus agréables
- Le déplacement de l'arrêt de cars régionaux actuellement sur la place.

En plus de créer un aménagement sécurisant pour les mobilités actives, cet aménagement permettra de valoriser un cadre de vie et un environnement agréable et durable. Dans ce cadre, la pérennité et la durabilité des matériaux utilisés seront étudiées avec une grande attention tout au long de ce projet.

Calendrier et coût de l'opération : Les travaux de cet aménagement sont programmés pour l'année 2024. Les premiers chiffrages avancent un coût estimé des travaux et des études d'1.500.000 € HT.

Outre le Fonds vert, cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Europe, au titre de la fiche action « mobilités » de l'objectif spécifique 5.1 « encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, ainsi que la culture, le patrimoine

naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines », de la priorité 5 « accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027.

Au titre du volet « financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la présence de la nature en ville » :

#### **- Campagne de replantation d'arbres d'alignement**

Cette opération annuelle correspond au remplacement d'arbres sur le territoire métropolitain. Il s'agit ici de replanter des arbres là où les services ont dû en abattre : arbres dangereux, événements climatiques violents (vents, sécheresse). La politique de la collectivité étant bien de replanter un plus grand nombre d'arbres que ceux abattus.

Le nombre d'arbre exact est à déterminer toute l'année puisque les services de Dijon Métropole sont amenés à abattre certains arbres tout au long de l'exercice en fonction des conditions climatiques et de l'apparition saisonnière de certaines maladies. Au cours des dernières années, 240 arbres par an ont été replantés en moyenne.

Le planning prévisionnel de cette opération est le suivant :

Les plantations ont lieu de la mi-novembre à fin décembre chaque année. L'abattage peut avoir lieu toute l'année en fonction des conditions climatiques et des diagnostics phytosanitaires effectués.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 135 000 € HT.

#### **- Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : Stratégie de gestion du patrimoine arboré**

En 2023, une consultation a été lancée avec pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, financier et technique.

L'objectif est l'élaboration d'une stratégie de gestion pour pérenniser et développer le patrimoine arboré sur toute la métropole.

Afin de répondre à la pluralité des enjeux, l'assistant maître d'ouvrage (AMO) associé devra accompagner la collectivité à la prise en compte des différents paramètres inhérents au milieu urbain (paramètres morphologiques, surfaciques et anthropiques).

Une première phase de diagnostic aura pour objectif de relever les potentialités et identifier les faiblesses des données sur le patrimoine arboré. Il s'agira de cartographier le patrimoine boisé et d'aboutir à une sectorisation graduée du territoire suivant la diversité des enjeux. Des outils de gestion devront être tirés de cet inventaire.

Une seconde phase d'étude permettra de définir un plan de gestion du patrimoine arboré intégrant la prospection de nouveaux espaces à planter et des préconisations de renouvellement.

Le calendrier prévisionnel prévoit une phase d'étude de juillet 2023 à juin 2024.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 50 000 € HT.

Au titre du volet « soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets » :

#### **- Déploiement de solutions de collecte des biodéchets**

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (dite loi AGECE) prévoit la généralisation du tri des biodéchets au 1er janvier 2024.

A ce titre, les collectivités ayant la compétence de collecte des déchets se voient dans l'obligation de mettre en place une solution pratique de tri à la source des biodéchets des particuliers à cette échéance.

Dijon métropole a engagé plusieurs actions afin de répondre à cette obligation réglementaire.

En 2022, une étude visant à définir la faisabilité technique, organisationnelle et économique pour la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets sur le territoire a été réalisée.

Depuis la fin du mois de mai 2023 et suite à cette étude, une expérimentation est lancée sur le territoire de la métropole afin de tester plusieurs solutions de collecte sur 8 secteurs différents de la métropole répartis sur les communes d'Ouges, Neuilly-Crimolois, Quetigny et Dijon.

Les solutions de collecte testées sont les suivantes :

- des bornes de tri des déchets alimentaires,
- un point d'apport de déchets alimentaires pour réaliser du compostage en bout de champ,
- une collecte sur permanence assurée par triporteur.

A la suite de cette expérimentation, les solutions les plus efficaces pourront être déployées sur le territoire métropolitain sur la base des objectifs suivants :

- continuer à développer en priorité le compostage individuel et partagé pour les secteurs adaptés à cette pratique (principalement l'habitat individuel)
- collecte en point d'apport volontaire pour le reste du territoire (principalement l'habitat collectif)
- collecte avec tri-porteur pour l'hypercentre de Dijon
- collecte en porte à porte des établissements publics du territoire.

Le coût de cette opération est estimé à 3.284.306 € HT.

Outre le Fonds Vert qui finance les études, les investissements liés à la gestion de proximité et à la collecte séparée des biodéchets à hauteur de 55 % et les actions de communication et de sensibilisation à hauteur de 70 %, cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui peut également soutenir les investissements liés à la gestion de proximité et les actions de communication et de sensibilisation à hauteur de 25 % maximum dans la limite de 80 % des dépenses éligibles.

Pour la réalisation de ces cinq projets, il est proposé de solliciter, à leur taux maximum, l'ensemble des subventions mobilisables, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds vert, de l'Europe, au titre du volet territorial du FEDER 2021-2027, et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de son règlement d'intervention 32.17 "généralisation du tri à la source des biodéchets".

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter, au taux maximum, toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des projets ci-dessus décrits, notamment par l'Etat, au titre des volets « accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité - ZFE-m », « financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la présence de la nature en ville » et « soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets » du Fonds vert, par la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre du règlement d'intervention 32.17 « généralisation du tri à la source des biodéchets » et par l'Europe, au titre de la fiche action « mobilités » de l'objectif spécifique 5.1 « encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines », de la priorité 5 « accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 36                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 8 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN